

FAISONS DE BRUXELLES UNE RÉGION DU COMMERCE ÉQUITABLE!



UNE CAMPAGNE PORTÉE PAR LA PLATEFORME DU COMMERCE ÉQUITABLE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Les deux initiatives *Faire de la Belgique un pays du commerce équitable* et *Communes du commerce équitable* ont pour objectif de promouvoir le commerce équitable en Belgique, au niveau national et local. Elles s'unissent pour travailler avec les différentes Régions du pays et, donc, pour *Faire de Bruxelles-Capitale une Région du commerce équitable*. Cette initiative est portée par la plateforme du commerce équitable en Région de Bruxelles-Capitale, c'est-à-dire la campagne *Communes du commerce équitable* (portée par Oxfam-Magasins du monde, Miel Maya et Fairtrade Belgium), le Trade for Development Centre d'Enabel, la BTF (la Fédération belge du commerce équitable), Brussels International et hub.brussels, des représentant-e-s des administrations communales et d'autres associations. L'initiative est par ailleurs soutenue par le Secrétaire d'Etat, Pascal Smet, chargé du Commerce Extérieur et de la Coopération au Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.





POURQUOI FAIRE DE BRUXELLES UNE RÉGION DU COMMERCE ÉQUITABLE ?

- Parce que la Région de Bruxelles-Capitale se doit d'être un acteur exemplaire de développement durable, solidaire et équitable sur son territoire,
- Parce que le commerce équitable est un formidable catalyseur pour un transition écologique et solidaire,
- Parce que le commerce équitable soutient des entreprises responsables au Nord et au Sud,
- Parce que consommer des produits équitables est important pour 65% des Belges.

POUR FAIRE DE BRUXELLES UNE RÉGION DU COMMERCE ÉQUITABLE, SIX CRITÈRES SONT À REmplIR POUR OBTENIR LE TITRE

Critère 1

Le Gouvernement et le Parlement régional

- Le Gouvernement régional adopte une déclaration politique visant à soutenir le commerce équitable, qu'il met en oeuvre à travers un plan d'action annuel transmis au Parlement pour le 31 mars de chaque année au plus tard.
- Le Gouvernement régional et le Parlement régional consomment au moins deux produits du commerce équitable, dont le café, pour les réunions, au bureau, dans les cafétérias, ainsi que lors des événements publics.

Critère 2

Les services régionaux

- Chacun des Services publics régionaux^[1] consomme, ou s'engage à le faire dans le cadre de leurs prochains marchés publics, au moins deux produits du commerce équitable, dont le café, pour les réunions, au bureau, dans les cafétérias, ainsi que lors des événements publics.
- Au moins 50% des Organismes publics pararégionaux^[2] disposant de leur propre personnel et gérant eux-mêmes leurs achats publics consomment, ou s'engagent à le faire dans le cadre de leurs prochains marchés publics, au moins deux produits du commerce équitable, dont le café.

Recommandation pour le suivi de ce critère : Un comité de suivi interne à l'administration régionale coordonne l'atteinte de ce critère. Il est éventuellement intégré dans un groupe de travail plus large se focalisant sur des thématiques proches de celle du commerce équitable (coopération au développement, solidarité internationale, Objectifs de Développement Durable, etc.).

[1] SPRB, SPRB Fiscalité, Urban.brussels et Talent.brussels dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale

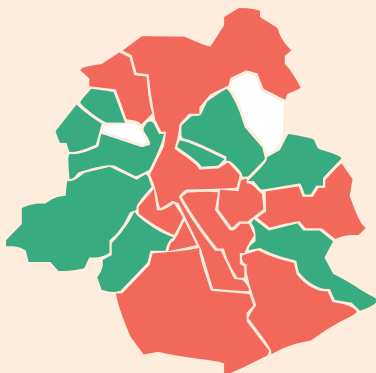
[2] Les Organismes administratifs autonomes (OAA) de catégorie 1 et 2 dans le cas de la Région de Bruxelles-Capitale

Critère 3

Les communes

51% des communes de la Région^[3] ont obtenu le titre de « **Commune du commerce équitable** ».

■ Communes titrées
■ Communes candidates



En Région de Bruxelles-Capitale, 8 communes sont titrées, et 9 communes sont candidates (et actives) pour devenir des communes du commerce équitable (octobre 2020)

Critère 4

Actions de sensibilisation et couverture médiatique

Chacun des Services publics régionaux et au moins 50% des organismes publics pararégionaux promeuvent régulièrement le commerce équitable auprès de leur personnel par des actions de sensibilisation et par ses propres canaux d'information internes. La campagne « **Région du commerce équitable** » fait 2 fois par an l'objet d'une attention médiatique externe à la suite d'un événement, d'une conférence de presse, d'une action ou suite à l'atteinte d'un nouveau critère ou à l'obtention du titre.

Critère 5

Plateforme de pilotage

Une plateforme de pilotage diversifiée et représentative des acteurs/trices locaux est mise en place. Elle est composée de représentant-e-s des administrations communales, citoyen-ne-s, associations, organisations de commerce équitable, éventuellement d'un-e (ou plusieurs) représentant-e-s des administrations régionales, etc. Elle coordonne les initiatives nécessaires pour obtenir le titre de **Région du Commerce équitable**. Par la suite, elle assure la continuité du titre de **Région du Commerce Equitable** et sa reconduction annuelle.

[3] Soit au moins 10 sur les 19 communes en Région de Bruxelles-Capitale

Critère 6

Produits locaux et durables

La plateforme de pilotage s'associe aux initiatives régionales qui stimulent la consommation et la production locales de produits alimentaires durables. Ces initiatives renforcent le lien entre le commerce équitable, la production locale et la consommation de produits alimentaires durables. Il peut s'agir d'initiatives permanentes ou annuelles à court terme. Les initiatives déjà prises et celles en cours détermineront la mesure de base et le point de départ. De plus, des synergies avec les démarches régionales pertinentes, comme la stratégie Good Food ou le programme d'économie Be Circular Be Brussels, sont systématiquement recherchées.





Parce que devenir une Région du commerce équitable n'est qu'un début, la Région de Bruxelles-Capitale peut aller plus loin que les 6 critères !

Cet engagement supplémentaire en faveur du commerce équitable peut se traduire par une consommation responsable plus importante et plus générale des services publics régionaux

- Chacun des Services publics régionaux consomme 1 produit du commerce équitable supplémentaire tous les 3 ans. A terme, les produits consommés par l'administration provenant des pays du Sud sont tous issus d'un commerce juste et durable.
- Tous les organismes pararégionaux consomment au moins deux produits du commerce équitable, dont le café.
- Au moins 50% des organismes pararégionaux consomment 1 produit du commerce équitable supplémentaire tous les 3 ans. A terme, les produits consommés par l'administration provenant des pays du Sud sont tous issus d'un commerce juste et durable.

CONTACT

Coordination « Communes du commerce équitable »

Sophie Duponcheel

Tél.: 0499 64 65 53 | Email : info@cdce.be

Oxfam-Magasins du monde, Rue Provinciale 285, 1301 Wavre

Coordination du Trade for Development Centre (Enabel)

Samuel Poos

Tél : 0473 73 49 84 | Email : samuel.poos@enabel.be

Enabel, Rue Haute 147, 1000 Bruxelles

